

Bonjour,

Je me permets de vous contacter parce que nous venons de nous apercevoir suite à la révision du PLU que notre parcelle ZA290 constructible passerait entièrement agricole.

Or, nous avons déposé un certificat d'urbanisme opérationnel N°03159219W0012 obtenu en date du 09/12/2019 pour le projet de création d'un lot à bâtir.

Avant que le PLU soit révisé, nous avons déposé un permis de construire en date du 28/09/2020 sous la référence N° PC03159220W0022, qui à ce jour est validé par tous les organismes concernés, le dossier est en cours d'instruction.

Nous avons engendré des frais colossaux auprès de différents prestataires (Etude de sol, étude thermique, étude archéologique, frais maître d'œuvre, frais architecte, frais de notaire, levée d'hypothèque pour un terrain constructible, frais de banque, la viabilisation avec Réseau 31 GABRIEL SA EDF, achat du terrain constructible, achat du terrain agricole Parcelle 91 pour bénéficier d'un jardin) .

Nous espérons qu'à la suite de ce mail notre parcelle ZA290 restera bien constructible comme l'ai celle-ci depuis plusieurs années déjà et que notre permis de construire sera accepté avec les conditions du PLU actuel. Nous vous précisons aussi que nous ne sommes ni des promoteurs, ni des constructeurs que nous sommes de simple particulier qui souhaitons réaliser un projet de vie, une maison individuelle en résidence principale de plain-pied où nous avons investi toutes nos économies.

Dans l'attente d'un retour de votre part dans les meilleurs délais,
Cordialement.

Laure PAULY
Vincent FERNANDO